

Dialogue

Bulletin d'Informations Municipales

des
Caudrésiens
à l'honneur



CAUDRY

*Chères Caudrésiennes,
Chers Caudrésiens,*

Le printemps est arrivé ; nous l'attendions avec impatience. Avec le retour des beaux jours nous tenterons d'oublier la morosité ambiante tant au plan national qu'international.

Caudry est désormais la ville principale de la Communauté du Caudrésis qui regroupe 18 communes et 33 000 habitants et dont le secteur géographique va de Busigny à St Aubert. Cette nouvelle communauté née le 1^{er} janvier 2006 sera la seconde du Cambrésis après la Communauté d'agglomérations de Cambrai. Notre ville, par la position centrale qu'elle y occupe, va aussi voir croître son attractivité et son renom.

Caudry est en pleine expansion. Je ne reviens plus sur ce qui a été écrit dans le numéro précédent où je détaillais les nombreux travaux à venir. Je préciserai qu'il y a actuellement environ 600 logements en cours ou dont le permis de construire est déposé par différents promoteurs dont certains viennent de loin (Toulouse, Bordeaux...). Notre ville attire de plus en plus. Un lotissement communal est en cours d'élaboration.

Une nouvelle classe va ouvrir à l'école Paul Bert ; ce quartier revit.

Tout ceci se fait sans augmentation d'impôt comme le Conseil Municipal l'a décidé récemment. La Taxe Professionnelle baissera même légèrement. Vous constaterez seulement une contraction des taux communaux et intercommunaux sur une seule ligne communale. En effet, le passage en Taxe Professionnelle Unique entraîne la suppression des taxes intercommunales TH, TFPB et TFPNB. Les charges correspondantes étant déduites de la dotation de compensation, ces taxes doivent être ajoutées aux taxes communales mais je le répète l'incidence sera nulle sur les taux figurant sur l'avis d'imposition hors ceux du Conseil Général et du Conseil Régional.

Ce budget verra la diminution de l'endettement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En ce qui concerne les travaux, nous mettons l'accent sur la proximité : propreté, fleurissement... Je vous demande d'en faire autant, embellissez votre maison, votre ville.

Pour terminer mon propos, je souhaite à chacun de vivre un beau printemps.

Très Cordialement

Guy BRICOUT

Maire de Caudry
Conseiller Général du Nord

Le 17 mars dernier plus de 600 personnes étaient présentes à la Salle Polyvalente du Val du Riot pour la manifestation des Chariots d'Honneur, organisée par la Municipalité. Les élus ont ainsi récompensé treize récipiendaires pour leur investissement dans la vie caudrésienne.

Toute l'équipe de la rédaction les félicite pour leur action en faveur de notre commune.



Les Chariots Caudrésiens



André DUFOUR

Madeleine DÉJARDIN

Marie-Claude et Jean-Claude GERVAIS

Michel BRASSARD

Anette BOUCARDEY

Robert TROTTEIN

Patrick POIRIER

Stéphane WOZNIAK

Alfred DÉCAUDAIN

Andrée LEFEBVRE

Isabelle RIBEAUCOURT

Eugène PORET

CAUDRY

La section de Jeunes Sapeurs-Pompiers à Caudry

Pour faire suite à une demande de la part des Jeunes, le Centre d'Incendie et de Secours de Caudry a créé l'an dernier une école de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) et recrute des candidats dans la limite de 20 élèves.

Les candidats, garçons et filles, doivent avoir entre 11 et 13 ans, présenter leurs bulletins scolaires de l'année 2004 - 2005 et une lettre de motivation avec photo d'identité. Ils doivent être disponibles le samedi après-midi de 14h à 18h et s'engagent pour une année scolaire. Ils suivront des cours théoriques, pratiques et sportifs et apprendront tout sur le matériel et le métier de sapeur-pompier : rôle, missions, compétences, possibilités de carrière. A l'issue des quatre années de cours, les JSP pourront, s'ils le désirent, devenir sapeurs-pompiers volontaires.

Les instructeurs, pour qui civisme et discipline sont les maîtres-mots, tiennent à souligner que cette formation ne doit pas se faire au détriment du travail scolaire. C'est pourquoi tout JSP devra présenter son bulletin à la fin de chaque trimestre : s'il a une moyenne inférieure à 10/20, il sera mis en garde et invité fermement à s'améliorer le trimestre suivant sous peine d'exclusion.

Les dossiers de candidature sont à retirer au Centre d'Incendie et de Secours de Caudry. Tous les candidats passeront des tests d'incorporation au mois de Juin 2006; ceux qui seront retenus passeront ensuite une visite médicale et les cours débuteront en Septembre 2006.

Une réunion avec les candidats et les parents sera effectuée courant Mai, une invitation sera faite par nos services.

Major Roger EIFLER
Chef de Centre

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers lors du Téléthon 2005



Hommage à Pierre FOVEZ

Pierre FOVEZ est né à Cambrai en 1939, il était l'aîné d'une famille de 5 enfants. Arrivé à Caudry en 1961 pour vivre avec Suzanne, son épouse, il y restera avec sa famille tout au long de sa carrière professionnelle et de sa courte retraite.

Sa carrière professionnelle a été à l'image de son personnage : exemplaire et accomplie avec passion et tenacité. Après un bref passage au sein des établissements Jean et Paul Beauvillain, il entre comme cheminot à la gare SNCF de Cambrai à l'âge de 18 ans. Il rejoint ensuite le dépôt de Valenciennes puis celui de Douai pour y accomplir les fonctions de visiteur de gare, avant de finir sa carrière à la gare d'Aulnoye-Aymeries au sein du service voirie et bâtiments.

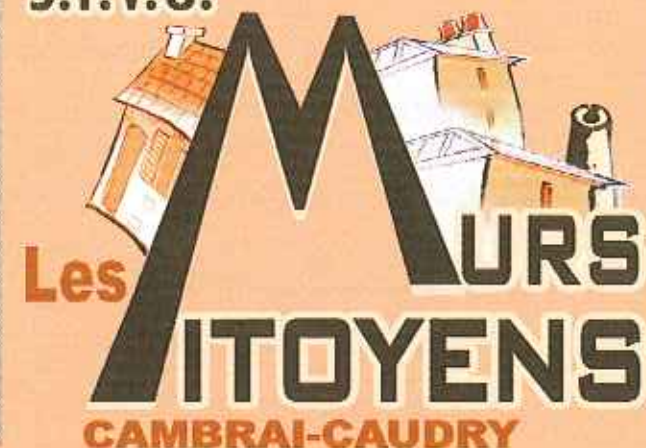
Homme de courage et de conviction, Pierre FOVEZ était aussi un homme au grand cœur, très apprécié des concitoyens. Sa fonction d'adjoint au logement l'amenait d'ailleurs à côtoyer des personnes en grandes difficultés. Toujours à l'écoute, avec ce qu'il faut de compassion, il essayait de tout mettre en oeuvre pour aboutir à une solution acceptable. Il ne reculait devant rien et était capable d'harceler les bailleurs sociaux pour remédier à telle ou telle situation qu'il jugeait injuste.

Impliqué également dans le monde associatif de la commune, il était Président de l'association "Ensemble pour Caudry".

L'équipe de la rédaction adresse à sa famille ses plus sincères condoléances.



Inauguration du S.I.V.U.



Le 10 février dernier, Messieurs François-Xavier VILLAIN et Guy BRICOUT accompagnés de leur Conseil Municipal respectif, ont inauguré une nouvelle structure "Les Murs Mitoyens" ayant leur siège au sein de notre commune.

Le SIVU les "Murs Mitoyens" est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006, avec pour mission principale d'assurer, pour le compte des communes de Cambrai et Caudry, l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...)

Avant le 1^{er} janvier, cette mission était exercée par les services de la D.D.E. qui étaient mis à disposition gratuite des communes. L'acte 2 de décentralisation a mis fin à cette mise à disposition pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Que va engendrer ce changement pour les demandeurs ?

Le dépôt du dossier en mairie de la commune reste inchangé.

C'est après ce dépôt que les rouages administratifs changent : les dossiers ne seront plus transmis aux services de la D.D.E. mais au SIVU Les "Murs Mitoyens".

Les Maires demeurent compétents en matière décisionnelle et continueront à délivrer, au nom de leur commune, les autorisations. Le SIVU n'assure que l'instruction, du dépôt du dossier en mairie jusqu'au contrôle des travaux.

La réelle évolution pour le demandeur est le raccourcissement des délais. Cette structure garantit la qualité de l'acte délivré notamment en terme de sécurité juridique.

Toute l'équipe du SIVU les "Murs Mitoyens" reste à votre disposition et à votre écoute au siège situé rue Jacquard à Caudry, du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30.

Des permanences sont également assurées en Mairie de Cambrai les mardis et jeudis après-midi.

Noël aux façades... Remise des Prix

La Municipalité a voulu récompenser les Caudrésiens qui se sont impliqués dans les illuminations de Noël.

Après délibérations le Conseil Municipal a décidé d'offrir des cadeaux sous forme de paniers garnis, de bouteilles de champagne ou de places de théâtre ou de cinéma. La remise des prix a eu lieu le 14 février dernier en Salle des Cérémonies de l'Hôtel de Ville.

Le Maire, Guy BRICOUT, l'Adjoint aux Fêtes Bernard VERMEIL, ont félicité les lauréats pour leur investissement. Ils souhaitent qu'à Noël prochain beaucoup de façades s'ornent de décors lumineux. De son côté la Municipalité s'investit dans des décors élégants et sobres tout en s'efforçant d'apporter de la variété chaque année.

Prix 2005 : Façade et jardin :

- 1- Michel TORLET
- 2- Nicole Hisbergue
- 3- Mauricette VALLEZ
- 4- Jean-Claude PLUCHART
- 5- Mme GREFFE

Façade Seule :

- 1- Gérard TAINSE
- 2- Elodie EUSTACCHIO



Le nombre d'électeurs caudrésiens en hausse...

2000 : 9 753 électeurs

2001 : 9 866 électeurs

2002 : 9 831 électeurs

2003 : 9 804 électeurs

2004 : 9 830 électeurs

2005 : 10 004 électeurs

2006 : 10 024 électeurs

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales ?

Pour tout renseignement adressez-vous à l'Etat-Civil en Mairie.



RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX FEUX DE JARDIN

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2

Vu le Code pénal, et notamment son article R.610-5,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin, dans un souci de sécurité et de salubrité publiques ;

Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique ;

Considérant qu'il est nécessaire que leur surveillance soit totale tant que leur extinction n'est pas complète pour assurer la sécurité de tous ;

Arrêtons :

Article 1er. - Dans les zones d'habitation, l'allumage de feux de jardin est interdit les jours ouvrables de 18 heures 30 à 24 heures et de 0 heure à 10 heures, les dimanches et jours fériés. Les feux de jardin ne doivent permettre que de brûler les herbes et les déchets de végétaux ainsi que le bois résidu de l'élagage des arbres.

Article 2. - Dans les zones d'habitation, il est interdit d'allumer des feux à moins de 20 mètres des habitations voisines et à moins de 20 mètres de la voie publique.

Article 3. Les foyers d'incinération devront être alimentés d'une façon rationnelle afin que les flammes ne dépassent pas une hauteur de 2 m 50.

Article 4. Tout foyer devra être constamment surveillé pendant la durée de la combustion. L'extinction du feu doit pouvoir se faire à tout moment en prévoyant les moyens nécessaires.

Article 5. Il est interdit faire des feux de jardins lors des périodes de vent fort (supérieure à 30 kilomètres heures). Les feux doivent être faits par temps sec. Les feux sont interdits en période déclarée de sécheresse.

Ville de CAUDRY - <http://www.caudry.fr> Tel. : 03 27 75 70 00
Place du Général de Gaulle - BP 10199 Fax : 03 27 75 70 01
59544 CAUDRY CEDEX E-mail : mairie@caudry.fr

Article 6. En fin d'opération et avant de quitter les lieux, il doit être procédé à l'extinction complète des feux.

Article 7. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 8. Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Lieutenant Commandant la Brigade de Gendarmerie de Caudry, le Gard champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de Cambrai en application des dispositions de la loi n°82-213 modifiée et complétée.

Article 9. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille (Rue Jacquemars Gielette) dans un délai deux mois à compter de sa publication.

Caudry, le 11 janvier 2006

Le Maire de la Ville

Monsieur Guy BRICOUT



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DANS LES CHEMINS RURAUX DE LA VILLE

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2, en tant qu'ils réglementent la sécurité et l'entretien du passage dans les voies publiques.

Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant qu'il réglemente la circulation des véhicules de circulation à l'intérieur des agglomérations.

Vu l'article L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant qu'il autorise le Maire à prendre par arrêté des interdictions d'accès à certaines voies sur lesquelles la circulation est de nature à compromettre la tranquillité publique.

Vu les articles L761-5 et L761-10 du Code rural en tant qu'ils autorisent le Maire à interdire l'usage de tout ou partie du réseau des chemins ruraux aux véhicules de véhicules et de matériels dont les caractéristiques sont incompatibles avec la constitution de ces chemins, et notamment avec la résistance et la largeur de la chaussée ou des ouvrages d'art.

Vu les articles des Maires de Beaumont, de Benty, de Fontaine-au-Pire, d'Inchy, de Ligny et de Troisvilles.

Attendu qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et la tranquillité des riverains dans les chemins et parcs de la Ville.

Attendu qu'il convient de préserver les chemins ruraux et la circulation ne permet plus d'accueillir une circulation régulière.

Attendu que ces chemins ruraux débouchent sur des carrefours dangereux.

Arrêtons :

Article 1. Les chemins ruraux, les voies privées et les parcs publics sont interdits à tout engin motorisé à deux et quatre roues, notamment les voitures, les motos et les quads.

Article 2. Ne sont pas concernés par cet arrêté et pourront librement circuler dans les voies ci-dessus énumérées :

- les engins agricoles,
- les véhicules agricoles accédant à leur terrain,
- les véhicules d'urgence,
- les véhicules d'entretien des parcs et jardins
- les chariots dans les périodes légales de chasse
- toute personne bénéficiant d'une autorisation spéciale.

Pour obtenir une autorisation spéciale, les personnes concernées doivent déposer une demande à Monsieur le Maire, après que les services techniques de la Ville en justifiant des motifs pour lesquels elles souhaitent accéder sur ces chemins.

Ville de CAUDRY - <http://www.caudry.fr> Tel. : 03 27 75 70 00
Place du Général de Gaulle - BP 10199 Fax : 03 27 75 70 01
59544 CAUDRY CEDEX E-mail : mairie@caudry.fr

Résidence d'Appartements Protégés



PROMOCIL et la Ville de Caudry construisent pour les personnes les plus fragiles de notre société : personnes âgées, personnes seules, personnes dépendantes ou handicapées.

Dans quelques mois, un nouveau type de Résidence va voir le jour à Caudry : une "Résidence d'Appartements Protégés".

En effet le chantier de la Résidence Le Clos du Château s'achève prochainement. Cette réalisation concrétise une volonté commune d'investir pour créer des logements adaptés, sécurisés et accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Une telle résidence permet un séjour paisible et une vraie liberté, malgré les diverses difficultés de la vie.

"Un Séjour Liberté"

Implantée au centre de la commune, la Résidence accueillera toute personne qui désire être libérée des préoccupations quotidiennes de plus en plus pesantes :

- * Adulte ou personne plus âgée sans distinction
- * Seule ou en couple
- * Valide, dépendante ou en perte d'autonomie
- * Pour un séjour temporaire ou permanent

Le Clos du Château offrira à ceux et celles qui le souhaitent un séjour adapté à ses besoins, "sur mesure".

Le Clos du Château, Résidence d'Appartements Protégés, est une idée nouvelle conçue pour conjuguer accessibilité, sécurité, convivialité et liberté.

- Des appartements spacieux et agréables, équipés des récentes techniques de sécurité et d'accessibilité.
- Des salons pour se rencontrer, partager, se détendre et participer aux animations.
- La présence d'une équipe dévouée tout au long de l'année, de jour comme de nuit, à l'écoute de vos besoins, prête à intervenir pour vous aider ou vous faire aider comme à préserver votre tranquillité.

Vous serez chez vous au Clos du Château, libre de votre séjour, de vos sorties, de recevoir famille et amis, et protégé en toutes circonstances. Vous ne ressentirez aucune contrainte de la vie en institution tout en demeurant au contact d'une vie sociale enrichissante.

"Des Services Liberté"

Résidence d'appartements protégés, Le Clos du Château est conçu pour le respect absolu de la liberté de chacun, mais aussi pour que chaque résidant puisse s'entourer selon ses besoins, et bénéficier des aides de services qui lui sont nécessaires.

Ainsi l'environnement de la Résidence du Clos du Château et la commune de Caudry pourront vous proposer par exemple :

- * Des repas, petits déjeuners, goûters, dîners, pour vous et vos visiteurs
 - * Un service de ménage et d'aide à la vie quotidienne
 - * Un service d'entretien de votre linge et effets personnels
- Tous ces services seront réalisables, selon vos demandes, occasionnellement ou tous les jours, de manière totalement personnalisée et évolutive.

De même, des services de soins et d'aide-soins existent à proximité, et vous demeurerez totalement libre du choix de votre environnement santé, du choix de votre médecin, infirmière...

Vos droits et votre mode de vie seront respectés. **Entrer ici, c'est choisir un domicile adapté.** Tout en bénéficiant d'une qualité d'accueil, vous vivrez dans votre appartement, et les aides qui vous sont nécessaires pourront de ce fait être maintenues ou mises en place.

Aussi n'hésitez pas à nous demander une étude de prix personnelle. C'est avec plaisir que nous l'effectuerons, sans aucun engagement de votre part.

"Des Logements Liberté"

* Choisir son appartement, y organiser librement sa vie quotidienne

* Pouvoir équiper et meubler son appartement selon ses goûts, profiter de la salle de bains même si l'on se déplace en fauteuil.

* Disposer du téléphone, de la télévision, d'un appel d'urgence relié en permanence à une personne présente sur place 24h sur 24.

* Disposer d'une cuisine, d'une salle de bains, d'un cellier, de placards.

* Pouvoir aller et venir partout et sans contraintes grâce à des mains courantes, des poignées d'appui et des ascenseurs.

* Aller au jardin ou au salon, stationner, se rendre à la mairie, à la poste, à la pharmacie ou aux commerces.

Le Clos du Château

Renseignements, demandes de logements :
Mairie de Caudry : 03 27 75 70 00
Agence Promocil : 03 27 85 31 29
sarl Les Epis : 03 27 90 56 14



Article 3 : Sont concernés par cet arrêté :

- 1 Chemin de Fontaine au Pire
- 2 Chemin latéral à la SNCF
- 3 Chemin rural d1 des chabonniers (2 voies)

Sur le secteur d'Audencourt :

- 4 Voie de Beaumont
- 5 Chemin rural d1 de Beaumont
- 6 Chemin de Caudry à Troisvilles
- 7 Chemin d'Audencourt à Beaumont
- 8 Chemin rural de Beaumont à Caudry
- 9 Chemin rural n°306 d'Audencourt à Troisvilles passant la direction de Benty
- 10 Chemin de la Ramette à Troisvilles

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place aux entrées des chemins ruraux.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Lieutenant Commandant la Brigade de Gendarmerie de Caudry, l'agent de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai en application des dispositions de la loi n°82-213 modifiée et complétée.

Caudry, le 2 mai 2005.

Le Maire

Monsieur Guy BRICOUT



Le droit d'expression des conseillers municipaux

Charte de bonne conduite dans la rédaction des écrits destinés au Journal Municipal « DIALOGUE »
Adoptée par 29 voix Pour et 3 abstentions :
MM. BEZIN, DEBOURGIA et PODEVIN
lors de la séance du Conseil Municipal
du 26 novembre 2002

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un espace doit désormais être réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, conformément à l'article 9 de la loi du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité.

⇒ Droit de réponse immédiat

Chaque groupe reçoit avant la publication les textes et peut répondre immédiatement.

Le Maire rappelle que par souci d'économie, le journal est désormais distribué par les élus du Groupe "Ensemble pour Caudry" et par Mme ETHUIN du groupe "Pour une gestion plus adroite", le groupe "Caudry pour tous" n'y participant pas.

⇒ Droit de réponse immédiat de la liste

"Pour une gestion plus adroite"
à la liste "Caudry pour tous"

Puisque mes confrères de "Caudry pour tous" font semblant de ne pas comprendre et nous cherchent querelle s'agissant des votes de la droite nationale aux subventions, je préciserai donc :

-Primo : Les subventions sont financées à travers le budget municipal qui est alimenté par l'impôt donc par l'argent de tous. Notre liste est contre le fait que tous payent pour les loisirs de quelques-uns.

-Secundo : Les subventions aux associations permettent d'obtenir des homes grâce "électorales" le moment venu. Et nous n'adhérons pas à ce principe. D'ailleurs M. le Maire me fait souvent la réflexion, lorsque je vote contre certaines subventions, que je ne vais pas me faire des "amis" ; je n'ai pas été élu pour me faire des amis mais pour dire tout haut ce que beaucoup de gens pensent tout bas.

J'estime donc que ce système est pervers, coûteux et non démocratique.

Les subventions que j'approuve et que je vote :

-toutes celles destinées à occuper intelligemment les jeunes (sport, culture...)
-toutes celles à caractère social qui distribuent des aides aux plus défavorisés (Secours Populaire, CCAS, Secours Catholique...)

-j'applaudis aux efforts financiers consentis pour les Maisons de Jeunes, les Maisons des Anciens et les Maisons de Quartiers : lieux de rencontre et de convivialité.

-les associations patriotiques à caractère d'entraide qui travaillent réellement, je citerai en particulier le souvenir français et les Médailles Militaires.

Les subventions que je désapprouve en votant contre ou en m'abstenant :

-toutes les associations d'anciens combattants militaires ou civils pour la double raison : *qu'ils sont actuellement une classe d'âge plutôt à l'aise financièrement que les jeunes.

*que leurs activités se limitent à un voyage annuel gastronomique et bien arrosé.

-les associations des employés municipaux et des retraités municipaux. Ces personnes, dans le contexte actuel, ont déjà la chance d'obtenir une place stable et peu stressante que beaucoup leur envient et un salaire décent. Pourquoi faudrait-il que le citoyen caudrésien, parfois moins bien loti, leur finance un supplément de salaire ou de retraite déguisé.

-enfin toutes les associations à connotation politique de quelque bord que ce soit tels que la FNACA et tous les syndicats.

Mélanie ETHUIN,
Conseillère Régionale,
Conseillère d'opposition de la droite nationale.

Ensemble pour Caudry

Chères Caudrésiennes, Chers Caudrésiens,

En écrivant j'ai une pensée émue pour Pierre Fovez décédé le 13 mars 2006 et son épouse. Je rappelle qu'il a été Conseiller Municipal Délégué au logement, qu'il ne comptait pas son temps et qu'il a reçu de nombreuses personnes en ayant toujours à l'esprit de rendre service.

D'autre part il était le Président de l'association Ensemble pour Caudry. A ce titre, il a organisé de très nombreuses manifestations comme la traditionnelle Saint-Sylvestre dont les bénéfices servent à donner un peu de honneur à ceux qui en manquent. Il présidait les réunions générales où élus et membres échangent leurs idées sur le développement de notre ville. Je remercie tous ceux qui assistent aux réunions et qui ainsi ont une démarche citoyenne.

J'insiste sur le fait qu'aucun des membres de notre formation n'est membre d'un parti politique traditionnel et que ce qui nous réunit est l'intérêt de notre ville.

J'adhère à la Fédération des Non Inscrits (FENIN) dont les dirigeants dont je suis, cherchent à travailler pour le plus grand nombre. C'est ainsi que les deux sénateurs élus ont décidé de donner leur réserve parlementaire pour l'achat de défibrillateurs. Quant on sait le nombre de décès dus à un dysfonctionnement cardiaque (180 000 personnes dont 60 000 à 80 000 morts subites) qui pourraient être évités, je trouve cette décision très intéressante. Dans ce domaine il n'y a pas de fatalité car plusieurs expériences étrangères et nationales (Montbard) ont déjà démontré l'intérêt pour les collectivités publiques de se doter, dans les endroits stratégiques d'un défibrillateur.

Alors que la réserve aurait pu être utilisée pour satisfaire quelque maire « ami », elle est ici affectée à un but humanitaire.

Je remercie l'ensemble du Conseil Municipal qui a décidé d'en acheter 6. Chaque appareil sera financé de la manière suivante :

- 1 750 euros TTC	
- TVA récupéré	250 €
FC TVA	
- Payé par ville	750 €
- Réserve parlementaire	750 €

Il faudra avec les sapeurs-pompiers, les médecins et des représentants de quartiers que nous définissons les lieux où ils seront le plus utiles.

En ce qui concerne les finances locales vous noterez avec satisfaction que les impôts locaux n'augmentent pas, que la dette diminue et que les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont bien maîtrisées.

Malgré cela Caudry continuera à progresser puisque de nombreux travaux sont annoncés. Notre ville est désormais reconnue comme une ville accueillante et agréable. Merci de nous aider dans ce sens.

J'invite tous ceux qui se reconnaissent dans notre manière de gérer la ville, sans sectarisme, à nous rejoindre ou à nous faire part de leurs observations en écrivant à :

"Ensemble pour Caudry"
Président M. Bernard POULAIN
11, rue Mollère
59540 CAUDRY

Bon printemps à tous,
Très Cordialement,
Le Maire de Caudry,
Conseiller Général du Nord,
Guy BRICOUT.

Caudry pour tous

Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens,

Dans une note du 27 Octobre 2003, le maire rappelait sèchement aux conseillers municipaux que leurs déclarations publiques nécessitaient l'information et l'autorisation préalable de son cabinet. Autrement dit : "Bouche cousue, silence dans les rangs !!!".

Dans la même période, il a adressé des réclamations et des protestations à la presse pour filtrer les comptes-rendus des journalistes... mais il est difficile d'imposer de telles exigences aux conseillers d'opposition...

En février 2006, le Conseil Municipal avait à désigner 24 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis. Le maire a réservé 24 sièges aux conseillers "à sa botte", privant l'opposition de Gauche des 2 sièges auxquels elle pouvait prétendre, par simple application arithmétique des résultats électoraux de 2001.

Très courageusement, il s'est une fois de plus retranché derrière la volonté des élus d'"Ensemble pour Caudry" qui n'ont en réalité fait qu'appliquer la note de service du 24 Octobre 2003.

Rappelons cette définition du dictionnaire : "Le fascisme est un régime fondé sur la dictature d'un parti unique"

C'est sous le mandat de Monsieur Paul MOREAU, Monsieur Robert BEZIN étant adjoint à l'enseignement, que les classes de neige ont été adoptées par le Conseil Municipal. Depuis, chaque année, près de 200 enfants de Caudry prennent contact avec la montagne et les sports de neige. Belle réalisation sociale !!! Inquiétude : les séjours, voici 2 ans, ont été réduits de 14 à 12 jours...

Voilà maintenant que le maire envisage de ne plus doter les jeunes Caudrésiens du prêt d'un parka, d'une combinaison, d'un bonnet et de différents accessoires... Nous pensons qu'il y a d'autres économies à faire dans d'autres domaines que dans le domaine social. C'est mesquin d'autant plus que les familles à revenu modeste ne vont pas apprécier, même si le maire affirme qu'il y aura des dérogations pour les plus pauvres... c'est quoi un pauvre ??

Comme toujours, il affirme très courageusement que c'est la proposition de son groupe "Ensemble pour Caudry" et de certains enseignants. Ni responsable, ni coupable !

Par contre en ce qui concerne le droit de réponse immédiat dans "Dialogue" il prend toutes ses responsabilités en répondant avant même que les lecteurs aient pu prendre connaissance de nos articles puisque sa réponse se situant à gauche de la page c'est ce qui se lit en premier. Dans le domaine de l'information "mieux vaut prévenir que guérir", telle est sa devise. Le maire est une sorte de Lucky Luke du droit de Réponse, il répond plus vite que son ombre !

Actuellement, les communes élaborent et votent leur budget : comme les autres années nous n'avons pas voté le budget estimant qu'il ne correspondait pas à la conception de la politique budgétaire que nous avons pour notre ville : plus de modestie dans les investissements et dans leur nature, une réduction de l'endettement, un engagement social plus structuré... cependant nous votons toujours l'intégralité des subventions aux nombreuses associations, partant du principe que le monde associatif est le principal artisan du maintien du lien social dans la société que la droite a tendance à programmer à deux vitesses. Par contre la représentante du Front National vote contre la subvention aux anciens d'Algérie (FNACA), aux diverses organisations syndicales, aux associations et amicales de retraités, à l'amicale du personnel municipal, etc... il semblerait que le Front National soit allergique à la pluralité de la pensée associative ou au monde associatif tout court, susceptible de représenter un contre-pouvoir sous un régime "autoritaire".

Les Conseillers d'opposition de Gauche
B. PODEVIN, J. DEBOURGIA, G. BEZIN

"Pour une gestion plus adroite"

Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens,

Comme chaque année au mois de Mars nous avons découvert, étudié et voté le budget 2006 de notre ville. Comme chaque année depuis 4 ans que je suis conseillère d'opposition de la droite nationale, j'ai voté contre ce budget et je voudrais m'en expliquer.

Ce budget est très ressemblant à ceux des années précédentes avec une légère baisse de la section de fonctionnement de 11,7 % et de section d'investissement de 14,29 %.

De même, M. le Maire n'augmente pas les taux applicables à la commune pour cette année. C'est plutôt une bonne nouvelle...

Cependant je ne peux m'empêcher de penser que les échéances électorales des municipales et cantonales de 2008 ont fait pencher la balance dans ce sens. Je voudrais rappeler que notre liste a toujours préconisé la baisse des impôts locaux et pas seulement à la veille d'élections importantes.

Notre souci majeur dans la gestion de notre ville, a toujours été, reste et restera les charges financières extrêmement élevées (16,29 % contre une moyenne de 4,53 % et 4,62 % pour le département et la région).

La dette par habitant atteint des records 1 953 € par habitant contre 804 € et 789 €, ce qui n'inquiète nullement M. le Maire rétorquant qu'elle est 10 fois inférieure à celle de l'État "Quelle référence" !!! C'est une situation qui fragilise énormément l'économie de notre ville. Nous pouvons aisément dire que Caudry est surendettée. Peut-être que M. le Maire devrait prendre rendez-vous avec M. DEBOURGIA qui aide les personnes en situation de surendettement !!!

Un jour ou l'autre il faudra prendre à bras le corps ce problème pour endiguer la dette. Cela doit passer par une baisse des emprunts, la ville de Caudry va encore emprunter pour 2006, 1 600 000 € pour financer divers travaux et achats de terrains. Même si la tendance est à la baisse, cela n'est pas suffisant, à ce rythme-là, nos petits enfants rembourseront encore.

Nous ne nions pas l'intérêt des réalisations faites, à quelques exceptions près, par contre nous critiquons le rythme effréné des travaux et ses conséquences sur la dette. Encore heureux que beaucoup de dossiers aient bénéficié de 80 % de subvention sinon cette dette serait encore plus importante. Et dois-je rappeler, une fois de plus, que ces subventions sont responsables en grande partie du gouffre de la dette nationale. Les dépenses exponentielles et souvent à caractère promotionnel des collectivités territoriales coûtent cher aux contribuables.

Pour changer de sujet, M. le Maire se félicitait de la venue, dans notre centre ville, de deux enseignes nationales d'habillement, effectivement rien de tel pour attirer les gens et dynamiser un centre ville, surtout des enseignes n'existant pas sur Cambrai. Mais un an après, les mêmes enseignes s'installaient à Cambrai, l'effet escompté n'a été que très bref.

Moi de mon côté, je m'inquiète de voir le nombre de magasins fermés ou vides depuis plusieurs années dans notre centre ville et dans les rues de St Quentin et Gambetta. Je pense qu'il y a deux raisons à cela :

- Le prix des loyers est relativement élevé, et dans la conjoncture actuelle plutôt morose, malgré les aides à l'installation, les gens sont frileux et hésitants.

- L'implantation du centre commercial sur la RN 43 qui laisse une grande part d'incertitude. Malgré un centre ville flamboyant neuf, celui-ci manque encore à mon goût de dynamisme. Où en est le projet d'une petite superette (anciennement le marché couvert) ? Tant qu'il n'y aura pas de réponses précises sur le départ du Centre LECLERC vers la RN 43 (que l'on soit pour ou contre) bon nombre de commerçants hésiteront à s'installer, d'ailleurs BRICOMARCHÉ, qui a eu ses autorisations d'implantation dans la zone, tarde à démarrer les travaux. L'économie du centre ville reste en suspens. On pourrait se poser la question : est-ce que LECLERC est toujours aussi motivé pour déménager ? Il est largement temps que la situation se décante pour espérer attirer de nouveaux commerces.

Mélanie ETHUIN,
Conseillère d'opposition de Droite.

Quand il y avait des nénuphars sur les étangs de Caudry ou comment retrouver nos armoiries...

1er épisode

Avec étonnement mêlé de vénération nous avons tous, un jour, prononcé cette étrange formule :

"d'argent à trois feuilles de vivier de sable."

Telle est la lecture de notre blason communal. Souvenir d'un passé moyenâgeux, il demeure d'une spectaculaire actualité.

Il est impossible de traverser notre commune sans en avoir sous les yeux de multiples représentations.

Elles timbrent le fronton de la Mairie, le dôme de la poste, la façade de l'hospice, l'entrée du château d'eau. Elles figurent encore au piédestal du Monument aux Morts, sur le parvis de la bibliothèque, les garde-corps de la salle des fêtes, les bornes du retordage et de l'entrée du lycée HQE.

Elles ornent avec éclat l'émail des plaques indicatrices vissées à chaque coin de nos rucs.

Sans forcer le trait, on peut affirmer qu'il n'est de maison où elles n'apparaissent sur des objets familiers et une gravure du miracle de Sainte Maxellende en donne sa version.

Hélas! la plupart de ces représentations sont fautives et deux fois fautives.

La feuille d'érable remplace la feuille de vivier et le jaune, le rouge, le bleu, c'est à dire "l'or", "le gueules" et "l'azur", remplacent le blanc et le noir, c'est à dire "l'argent" et "le sable" de nos armoiries véritables.

Détails sans importance? Certes pas! Ne reconnaissons-nous pas notre drapeau national précisément à ses trois couleurs? Que ne dirions-nous pas d'une voiture "Peugot" dont le lion ressemblerait à un chat ou d'une "Ferrari" dont le cheval cabré prendrait les allures d'un âne?

La question semble dépassée et n'intéresser qu'un cercle d'amateurs. Il n'en est rien! Nos armoiries omniprésentes marquent notre identité, notre propriété commune et notre singularité.

Elles symbolisent, sur nos édifices publics, notre volonté de vivre ensemble et de poursuivre l'oeuvre de nos anciens. Elles rappellent notre histoire la plus ancienne et rendent compte d'accidents naturels dont nous venons d'être les témoins tout récemment.

Pour aborder aisément le sujet, citons l'introduction du *Traité d'Héraldique* de Michel PASTOUREAU paru en 1979 :

"A aucun moment et dans aucune région d'Europe Occidentale, l'emploi des armoiries n'a été l'apanage d'une classe sociale. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, chacun, noble ou roturier, a pu, toujours et partout, adapter des armoiries, à la seule condition de ne pas prendre celles d'autrui."

Une ignorance sinon une prévention à l'endroit du blason s'explique selon cet auteur par le fait que :

"La Révolution vit dans les armoiries des marques de noblesse et des signes de féodalité et en décréta l'abolition le 19 Juin 1790. Le mythe qui assimile armoiries et noblesse perdure. Certains héraldistes du siècle dernier ne se sont intéressés aux armoiries que par le biais de la généalogie et des vanités nobilitaires tandis que d'autres ont voulu n'y voir que de mystérieux symboles ou les signes d'un langage sacré. Historiens de la Révolution, marchands d'ancêtres et amateurs d'hermétisme ont conjugué leurs efforts pour nous détourner aujourd'hui encore de l'étude de nos armoiries".

Pour en montrer toute l'actualité, référons-nous aux deux volumes que viennent de lui consacrer les Archives Départementales et le Conseil Général du Pas-de-Calais. Cette publication parue en 1996, recense toutes les armoiries des villes et villages du département et en propose aux communes qui n'en possèdent pas. Dans ce travail de création, les archivistes d'Arras font appel aux souvenirs historiques, aux particularités géographiques et également aux traits caractéristiques de l'activité locale. C'est ainsi qu'ils évoquent, en les symbolisant, telle vocation rurale ou industrielle.

Nous verrons plus loin comment cette démarche peut s'appliquer à la représentation de nos propres armoiries.

Notre propos est de tenter de retrouver le lien entre notre sceau communal et notre passé.

**Quelle est l'origine de nos armoiries?
Comment évoquent-elles une particularité de notre passé?
Par quel recommencement singulier sont-elles
d'une parfaite actualité?**

Origines des Armoiries

Elles sont d'abord un signe de reconnaissance. L'apparition des armoiries est liée à l'évolution de l'équipement militaire au XIIIème siècle. Rendus méconnaissables par le heaume et le haubert, les chevaliers font peindre sur leurs boucliers des figures géométriques, animales ou végétales qui servent de ralliement dans la mêlée des combats et de reconnaissance dans la lice des tournois.

Un siècle plus tard, leur usage s'étend aux autres classes de la société et en particulier à toute personne usant d'un sceau sur lequel est gravé un signe distinctif. Apparaissent les armes des ecclésiastiques, des bourgeois, des femmes, des paysans, des communautés religieuses et des villes.

L'usage des armoiries atteint son apogée, aux XVème et XVIème siècle. Elles marquent la propriété, servent d'élément décoratif et envahissent tous les objets quotidiens.

Pour répondre à cette fonction d'identification, elles doivent être facilement reconnaissables et à nul autre pareilles. Leur conception peut être l'expression d'une volonté particulière : signer une allégeance à la manière des lis d'or des "bonnes villes" du royaume ou à celle de l'aigle bicéphale des armes de Cambrai, qui fut longtemps cité de l'Empire Germanique.

Les armoiries servent aussi à rappeler la particularité d'une commune comme le Château-Fort des armes du Cateau ou les feuilles de vivier de Caudry.

Origines des Armoiries de Caudry

Depuis des siècles elles sont : d'Argent à Trois Feuilles de Vivier de Sable, ainsi que les nomme Jean Le CARPENTIER dans *"Histoire Généalogique du Pays-Bas"* ou *"Histoire de Cambrai et du Cambrésis"*, parue en 1664.

Les communes du Cambrésis portent des figures héraldiques d'un usage très répandu: un lion à Audencourt, Elincourt, Walincourt, Beaumont, Inchy, Montigny, Maurois; une croix à Estoumel et Neuville; un croissant à Solesmes, Proville, pour ne citer que les circumvoisines. Ces blasons communaux relèvent ceux de leur seigneurie.

Caudry porte la feuille de vivier et personne ou presque ne lui dispute l'usage de ce symbole.

Pourquoi la feuille de vivier?

Est-ce à dire que des étangs étaient ici aménagés en viviers pour l'élevage de la carpe et du brochet si prisés au Moyen Âge?

Des Viviers à Caudry?

Le Larousse définit ainsi le vivier: *"Bassin entouré de murs de terre, rempli d'eau courante ou dormante mais dans ce cas pouvant aisément se renouveler. Des grilles en bois ou en fer laissent un passage ouvert à l'eau, en même temps qu'elles empêchent le poisson de s'échapper. Le poisson doit y être nourri en lui jetant sa nourriture."*

"Les viviers furent très répandus dès l'époque romaine".

Les actes du colloque de Licssies: *"Pêche et Pisciculture en eau douce au Moyen Âge"* nous apprennent que si la pêche en rivière est aussi ancienne que l'homme, la pêche en étang est une innovation médiévale. La consommation de poisson est alors fort répandue, harengs fumés ou conservés dans la saumure pour les contrées proches de la mer, poissons frais, carpes, brochets et poissons plus communs partout ailleurs. Cette consommation s'explique en partie par le nombre considérable de jours de jeûne imposés par la religion. Avent, Quatre-Temps, Carême et Vigiles soit au total 110 à 120 jours par an. La création de viviers sur le moindre ruisseau répond à cette nécessité en même temps qu'elle permet la mise en valeur des zones humides. La carpe en est l'hôte le plus recherché pour sa chair, son élevage facile et sa résistance au transport. Le brochet, de grande valeur commerciale, complète l'écosystème en débarrassant le milieu des éléments malades ou faibles.

L'abbé BONIFACE dans son *Etude sur la signification des noms Topographiques de l'Arrondissement de Cambrai* retient comme hypothèse à l'origine du nom de Caudry: *"Ce village sur le ravin de la Maladrerie, a de grands bas-fonds; on y voyait autrefois beaucoup de mares d'eau stagnante, et une fontaine à Honneville. Caudry signifierait: "Creux, bas-fond dans une terre inculte"*. Le territoire de Caudry est parcouru de deux vallées orientées parallèlement d'Est en Ouest. Au Sud, en dehors de l'agglomération, le Riot des Morts vient de Troisvilles et de Bertry, il devient après le pont du Tronquoy, le Riot Moby puis le Ruisseau de la Warnelle au-delà de l'entrepôt des Coop. Il se jette dans l'Escaut à Crèvecoeur.

Au pied du Vieux Caudry, le Riot de la Maladrerie, continué par le Riot Nieuw, grossi du Riot Save, un peu avant la butte du champ de tir, rejoint l'Escaut au delà de Thun-L'Évêque.

Le village médiéval est amassé sur les pentes de la rive gauche du Riot Nicuw, autour d'une artère centrale qui née au coin de la Place du Marché, monte par la rue Gogréaux et se ramifie après la rue Ladrière en de nombreuses ruelles perpendiculaires. Dans ce Caudry du XIVème siècle, le riot et son marécage constituent un obstacle naturel que longe un chemin qui deviendra la rue de la Maladrerie et la rue d'Avesnes.

Ce bas-fond humide n'est franchi qu'à deux endroits où précisément la vallée se resserre. Des levées de terre ont pu servir à la fois de passage et de digues étagés sur le cours du riot.

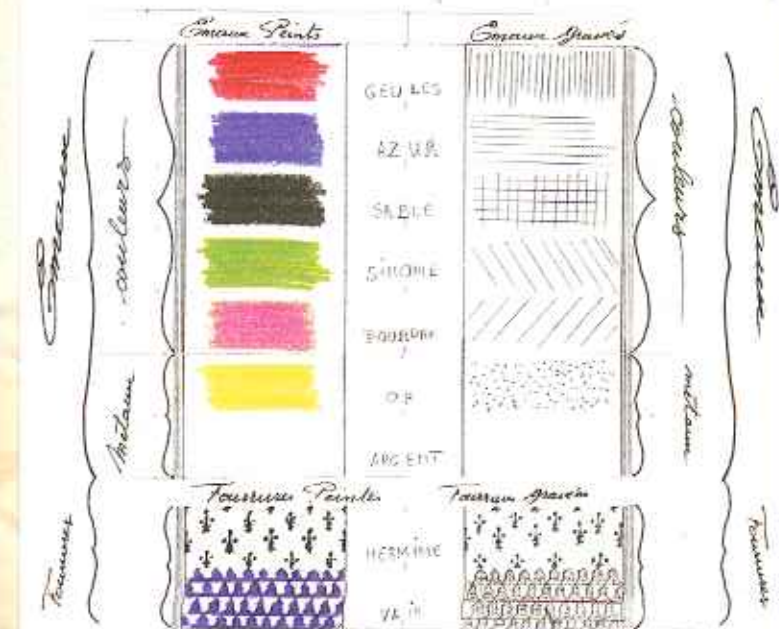
Sur la carte il est possible de situer leur emplacement entre la Cavée de St Quentin et la rue du Moulin pour la digue d'amont et entre la ruelle Ducomet et la rue des Juifs pour celle d'aval. Avant la Guerre 14, encore, seules ces deux rues reliaient entre elles les rives du Riot Nieuw.

Selon cette hypothèse le vivier d'amont se serait étendu sur l'emplacement du nouveau parking Lemaire et celui d'aval entre les rues Jacquard, Marliot et République. Au XVème siècle, ici comme partout où l'archéologie est parvenue à en montrer la présence, ces viviers étaient asséchés. Il n'en demeure que le tracé des digues.

Les règles du blason

SABLE - ARGENT - GUEULES - AZUR sont des expressions bien étrangères au langage familier. Elles sont la base du vocabulaire héraldique et leur signification mérite quelques explications au demeurant fort simples. Il ne se peut envisager de créer et de reproduire un blason sans en respecter les règles sauf à demeurer confus.

SEPT EMAUX et DEUX FOURRURES sont employés en héraldique. Ils sont le plus généralement peints. Depuis le XVIIème siècle les graveurs adoptèrent des hachures pour les représenter.



La règle est de ne jamais mettre métal sur métal ni couleur sur couleur. Ainsi la feuille de vivier de sable est posée sur un écu d'argent. Les fourrures échappent à cette règle par le fait qu'elles sont elles-mêmes une juxtaposition de métal et de couleur. La lecture du blason se fait d'abord par l'émail du champ de l'écu - il est d'argent pour Caudry, c'est à dire blanc ensuite par celui du meuble ou de la figure, de sable, c'est à dire noir. D'où la formule : "d'argent à trois feuilles de vivier de sable". ou encore "d'argent à une branche et trois feuilles de vivier de sable".



Il apparaît hélas que les armoiries de Caudry qui s'offrent à nos regards ne correspondent en aucune manière à la formule familière que nous leur connaissons.

Cela revient à voir un chien noir et à dire : "c'est un chat blanc"! Faut-il donc revenir à l'original ou abandonner une lecture erronée?

Il y a quelques années, en hors-texte d'un fac-similé de l'ouvrage de Leuridan cité plus haut, la carte héraldique de Braun reproduit les armes de la Seigneurie de Caudry qui peuvent se lire ainsi :



"d'argent à une branche et trois feuilles de vivier au naturel". (Au naturel, c'est à dire vert sombre - comme on le trouve dans la nature).

Comment enfin évoquer l'histoire de Caudry sans citer deux historiens : A. Ringeval et L. Bajart.

-En 1937, A. Ringeval fait paraître "en feuilleton" dans le Journal du Cambrésis son Histoire de la Cité de la Dentelle depuis son origine jusqu'en 1914. Il ne traite pas de nos armoiries.

-En 1961, L. Bajart publie une Notice Historique sur Caudry. Page 1, il écrit "ses armoiries qui étaient en 1352 celles du Seigneur Watier sont : "argent à trois feuilles de vivier de sable".

-En 1987, L. Bajart est mort depuis 4 ans, quand les Amis du Caudrésis, rééditent une partie de ses travaux sous le titre "Caudry vu par Léonce Bajart". Cette publication sème la confusion et ignore manifestement le texte de la Notice Historique de 1961. En première de couverture figure une reproduction des armoiries de la Mairie qu'ils lisent : "d'argent à trois feuilles de vivier de gueules"!

En deuxième de couverture nous trouvons le texte suivant :

Les armoiries de Caudry : "d'argent à trois feuilles de vivier de gueules".

Et page 24 : Ses armoiries qui étaient en 1952, celles du Seigneur Watier sont : "argent à trois feuilles de vivier de gueules". Ce sont peut être les armoiries de Watier mais assurément pas celles de Caudry. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les éditeurs, jusque là fidèles, à la virgule près, au texte original, à s'en écarter sur un point capital.

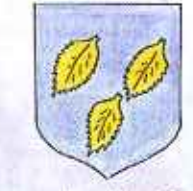
La lecture de cette transcription erronée a cependant inspiré Jacques Warin, quelques années plus tard. Il en sera question plus loin.

Il convient d'opérer une distinction dans cette énumération qui ne prétend pas être exhaustive. Les anciens armoriaux décrivent les blasons des Seigneurs de Caudry, en revanche les publications de Leuridan et du Cercle Archéologique de Mons se réfèrent aux armes choisies par la commune de Caudry et officiellement enregistrées.

Ce sont ces armes-là que nous devons nous efforcer de reproduire fidèlement.

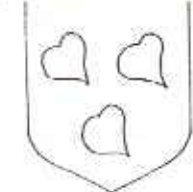


Car ce foisonnement anarchique interdit fâcheusement toute identification assurée de Caudry. On pourrait espérer trouver sur le site internet des communes du Nord, une plus grande rigueur. Hélas! Bernard Fauvarque y publie une ultime variante qui amalgame feuilles d'orties et émaux du fronton de la Mairie et nous donne cette énième formule fantaisiste et accessible de la planète entière.



- G. DEMAREZ dans "Inventaire des Sceaux de Flandre" cite Adam FLAMAND, seigneur de Caudry, Chevalier et Bailly du Cambrésis en 1360

qui porte, sans indication de couleur :



"un écu à trois coeurs penchés".

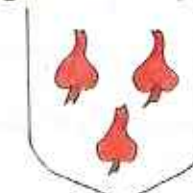
- Un manuscrit du XVème siècle, ayant appartenu au doyen MUTTE, du chapitre de la cathédrale de Cambrai, renferme les armoiries coloriées "de la plus grande part des nobles personnes de la noble et Sainte comté de Hainaut".

*Un seigneur de Caudry porte :



"de gueules à trois feuilles de vivier d'argent", au cri Beaussart.

*Un autre Seigneur de Caudry porte cette fois

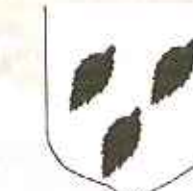


"d'argent à trois feuilles de vivier de gueules"

Est-ce Watier, Seigneur de Caudry en 1352, dont nous reparlerons?

Comme il n'est pas rare, un personnage peut avoir modifié les émaux de son écu ou plus probablement un descendant a choisi cette pratique afin de marquer tout à la fois sa filiation et sa différence.

Au début du XXème siècle, le Chanoine Leuridan publie un Armorial des Communes du Nord dans lequel il relève ces changements d'émaux et retient pour Caudry la lecture que nous pratiquons actuellement, à savoir :



"d'argent à trois feuilles de vivier de sable".

Curieusement dans cette figuration, la feuille d'ortie a manifestement remplacé celle du nénuphar.

En 1905, les annales du Cercle Archéologique de Mons (Belgique), éditent la collection des sceaux communaux du Hainaut ancien et moderne conservés aux archives municipales.

Les armes de Caudry sont :

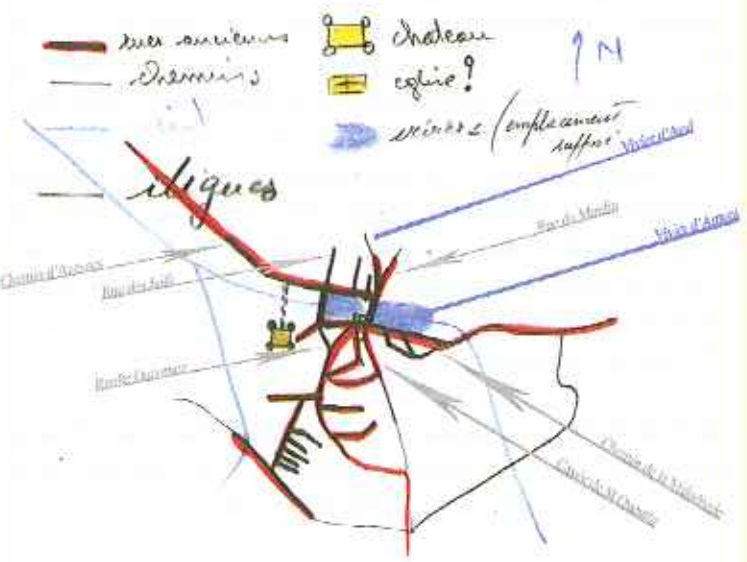


"d'argent une branche et trois feuilles de nénuphar de sable"

L'évocation de souvenirs récents apporte sa contribution à cette idée de l'existence de viviers sur notre territoire. Sans revenir sur les inondations de 1858 qui submergèrent toute la Place et les rues avoisinantes, il suffit de rappeler les torrents qui envahirent les caves de la rue Briand au printemps 1995 et plus récemment encore notre étonnement devant le diamètre des canalisations enfouies sous cette même rue et leur prolongement sous la rue du Maréchal Leclerc. Un homme y tenait debout sans nulle peine!

Et pourtant malgré ces travaux gigantesques, la nature vient cet été et à deux reprises nous montrer sa force. En quelques minutes, un orage inonde la place, les caves et les rues avoisinantes. Faudra-t-il réaménager les étangs qui jadis occupaient cette partie de Caudry pour enfin parvenir à nous préserver de tels accidents ?

La preuve semble apportée. Il est raisonnable de penser que des viviers, si répandus au Moyen Âge, ont existé à Caudry et qu'au coeur de l'été, l'eau ne leur manquait pas.



Des fresques antiques aux toiles impressionnistes, les nymphéas sont indissociables de la représentation des étendues d'eau tranquille.

En héraldique, la feuille de vivier se confond avec celle du nénuphar (nymphéa alba). Elle est généralement représentée sous forme d'un as de pique ou d'un coeur renversé. Elle est parfois aussi appelée "nymphale" ou "feuille des marais".

Deux armoriaux du fonds ancien de la bibliothèque de Cambrai représentent les armes de seigneurs de Caudry.

Vie Associative

Cérémonie du 19 Mars 2006 Commémoration du 44^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

L'hommage qu'une nation se doit de rendre aux victimes civiles et militaires d'un conflit, ne peut l'être qu'au jour anniversaire de la fin officielle de celui-ci. Le 19 mars est donc une date incontournable, la seule date historique qui convienne.

Il faut se souvenir qu'il s'agit de la volonté du Général de Gaulle et celle du Peuple Français qui se sont exprimées à 90,75 % lors d'un référendum.

20 322 conseils municipaux, 47 conseils généraux, 9 conseils régionaux, 48 unions départementales de l'UFAC et beaucoup d'associations se sont exprimés en ce sens.

Caudry commémore le cessez le feu en Algérie depuis 1963. Ce, en hommage à plus de 30 000 militaires dont 6 Caudrésiens tués pour la plupart au printemps de leur vie, à plus de 300 000 blessés et malades, à des milliers de Harkis, à un million de personnes contraintes de quitter la terre où elles sont nées.

Ce 19 mars 2006, harmonie municipale en tête, un impressionnant cortège est allé fleurir le Monument aux morts. Parmi les personnalités, on notait la présence de M. Guy BRICOUT, Maire et Conseiller Général, d'un nombre important d'Adjoints et Conseillers municipaux, de M. VILLAIN Député-Maire de Cambrai, Mme Colette DESSAINT Conseillère régionale, d'une délégation de la Gendarmerie Nationale, de M. CATTELAINE des médaillés militaires, de M. EGO et LASSELIN de l'amicale des CVR, de M. LASSON du Souvenir Français, de M. ADAM de l'ANCVR, d'une délégation de l'association des FFA.

Après la prise de parole de M. le Maire et de Gérard BEZIN, Président du Comité FNACA, deux membres de l'association ont reçu des mains de M. René LEBORGNE, la Croix du Combattant : M. Francis BONTEMPS et M. Albert FAUQUEUX.

Dès 9 heures, une délégation de la FNACA est allée fleurir la Stèle de la rue des Pins où sont gravés les noms des 6 Caudrésiens tombés en Algérie.

Une délégation était par ailleurs présente au mémorial départemental de Lille.

Cette journée du souvenir s'est achevée par un repas amical, à la Salle des Fêtes.

Gérard BEZIN,
Président de la FNACA.



la S.A.D.E. Solidarité Aux Demandeurs d'Emploi

Cette association a été créée en 1989 par Charles JACQUEMIN et le Maire M. Paul MOREAU. L'objectif est de toucher les demandeurs d'emploi pour les remettre dans le circuit de la vie sociale et professionnelle.

M. Thierry DELHAYE est le permanent, directeur de la structure. Il est assisté par deux secrétaires. Ils sont deux à assurer l'encadrement technique.

Sur une année, c'est une centaine de personnes qui interviennent ponctuellement sur des chantiers divers : pour les femmes, ménage en particulier, pour les hommes tout le jardinage, la menuiserie, la plomberie, la peinture, la tapisserie, etc...

Comme association intermédiaire, la SADE peut utiliser le nouveau contrat le CESU.

L'objectif final est la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le circuit du travail. Pour certains d'entre eux, après une période de chômage, ces interventions ponctuelles les aident à retrouver le chemin de l'emploi fixe. En fait, c'est un tremplin.

Le partenariat joue également avec artisans et entreprises qui ont bien compris le sens des interventions de la SADE. Ils demandent quelquefois une collaboration ponctuelle.

SADE.

52 av. Jules Guesde
59540 CAUDRY
☎ : 03.27.85.35.10.



Charles JACQUEMIN

Thierry DELHAYE

Vie Associative

Les Feux de la Rampe ont présenté leur nouveau Cabaret

Avec leur nouveau cabaret "Y'a Quequin?" qu'ils présenteront le 22 avril à 20h30 à la Salle des Fêtes du Pôle Culturel, Les Feux de la Rampe confirment la place toute particulière qu'ils occupent dans le paysage culturel caudrésien depuis une douzaine d'années. Ils apportent dans leurs "spectacles d'humour musical" cette touche personnelle, celle de la proximité du public qui reconnaît au travers des personnages et histoires qu'ils se plaisent à interpréter.

Cette fois, la troupe va encore plus loin puisque sa dernière création repose sur une idée audacieuse : faire participer le public. Pas seulement par l'ambiance dans la salle, mais aussi en invitant quelques personnes volontaires ... à jouer sur scène, bien au-delà de la figuration, en tenant le rôle principal ! "il n'y a rien d'improvisé et c'est à la portée de tout le monde, ils seront acteurs d'un jour, guidés par quelques astuces de mise en scène. L'effet sera sûrement surprenant !" nous confie Frédéric SUEUR et Thomas GALLOIS, les metteurs en scène. Alors, avis aux amateurs !...

Géry HERMANT et les chanteurs de la troupe nous entraîneront dans un flot musical d'hier et d'aujourd'hui porté par des chorégraphies colorées et des éclairages magiques.

Tiot Guy nous apportera la touche patoisante, qui représente la marque des Feux de la Rampe.

Tables rondes, décoration chaleureuse, l'ambiance cabaret sera au rendez-vous !!!

A vos agendas : Samedi 22 Avril 2006 à 20h30 - Salle des Fêtes du Pôle Culturel - Les Tarifs : - adultes : 8 € - enfants : 5 €



Vivre mieux dans le Caudrésis



Servi-Courses Caudry

peut vous apporter une aide adaptée à toutes les nécessités de la vie courante.

- Vos courses ou vous y accompagner (rangement compris si souhaité)

- Petits déplacements avec leur accompagnement personnalisée : médicaux, administratifs, culturels, personnels familiaux ou amicaux.

- Tout autre problème de la vie quotidienne.

Prestations
étudiées

☎ : 06.77.87.27.27

Association loi 1901 - (journal officiel du 26/06/2004)
N° sous préfecture 2/59 6533
N° SIRET 47851813700011



Caudry d'hier et d'aujourd'hui

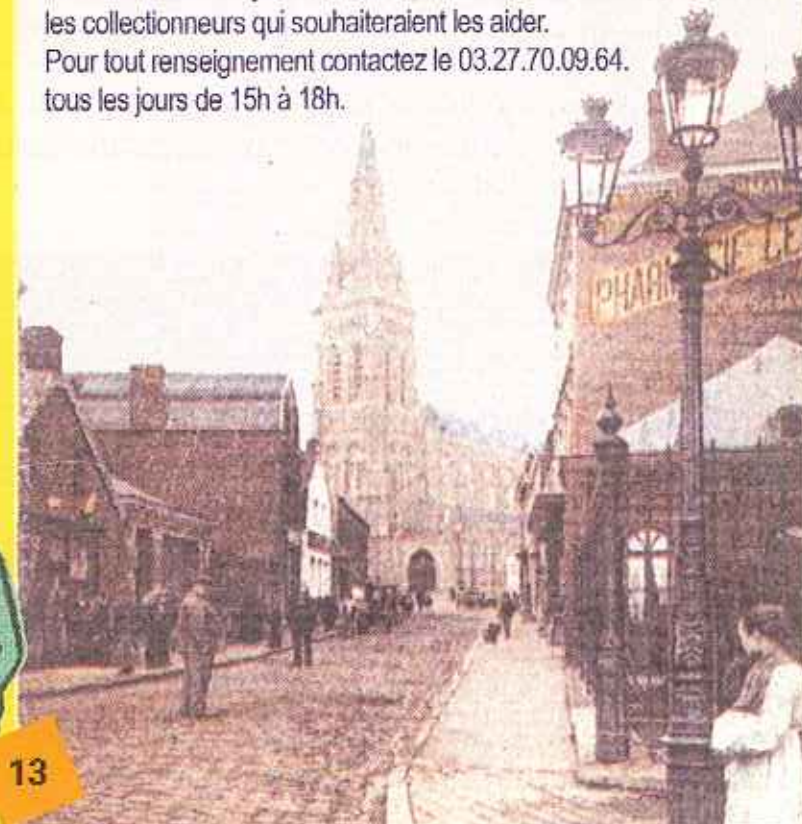
Salle André FLAMENT - Place des Mantilles

Du lundi 24 Avril au Samedi 1^{er} Juillet

Tout sur la Chanson Française

Afin de pouvoir organiser leur prochaine exposition (du 10 juillet au 2 septembre) sur le thème "Les collectionneurs", les membres de l'association Caudry d'hier et d'aujourd'hui lancent un appel à tous les collectionneurs qui souhaiteraient les aider.

Pour tout renseignement contactez le 03.27.70.09.64.
tous les jours de 15h à 18h.



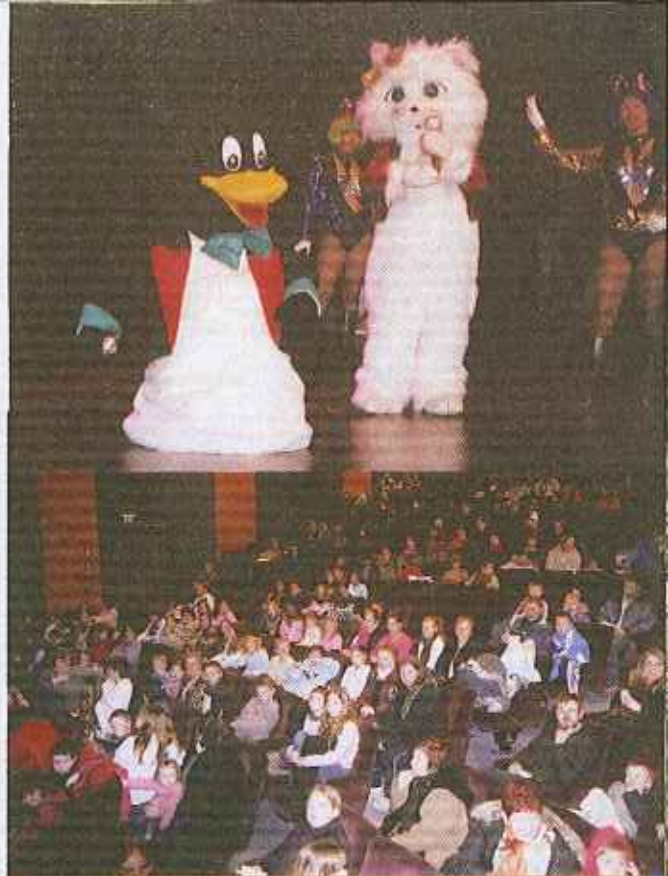
...En début d'année les associations caritatives ont conjugué leurs efforts pour offrir **une après-midi récréative** à plus de 350 enfants : Au programme, des tours de magie, de la danse avec des peluches vivantes et la prestation d'un clown ont amusé les enfants pendant plus de 90 minutes. Pour terminer la journée, brioches, bonbons, peluches ont été distribués au cours du goûter, par le Père Noël revenu à Caudry pour la circonstance.

...**Bientôt 42 logements** seront mis à la disposition du public grâce à une action combinée entre la ville et Partenord Habitat. Cet immeuble situé derrière la crèche disposera aussi de garages en sous-sol.

...**Janvier c'est la période des vœux** : Le Directeur Général des Services de la Mairie, M. Jean BAJODEK, a présenté ses vœux au Maire et à la Municipalité en présence de tout le personnel municipal. Il a apporté un commentaire sur chacun des services. Dans sa réponse, le premier magistrat a fait un large tour d'horizon sur les travaux à venir ou en cours et sur la vie économique de la cité. A l'issue de cette cérémonie, une dizaine d'employés municipaux ont reçu la médaille du travail ou ont été honorés pour leur départ à la retraite.

...**Jean-Claude PORET**, Président de la Croix Rouge locale a présenté ses vœux au Maire et à la Municipalité. Il en a profité pour faire le bilan des activités au local de la rue de Belfort avec la distribution de colis alimentaire et dans celui du local de la rue de Ligny dont le personnel s'occupe des soins aux malades (plus de 80 à cette date). Dans sa réponse, M. Guy BRICOUT félicita les bénévoles en soulignant d'ailleurs que l'antenne locale est la plus importante du département.

...**La musique (Harmonie et Batterie Fanfare)** a tenu son Assemblée Générale sous la présidence de Germain SANTER. L'indice de satisfaction est au beau fixe ; bonne ambiance, présence de l'Harmonie à toutes les manifestations locales. Cléore FRETÉ, le directeur de l'école de musique, a exposé les perspectives d'activités pour 2006. Les musiciens vont mettre souvent leur tenue de sortie !



Un beau geste de solidarité

Le 27 Décembre 2005, Monsieur le Maire, Mme Avio, M. Vermeil, le C.C.A.S. et les associations caritatives de Caudry ont organisé, pour le bonheur de trois cents enfants, un spectacle de Noël au nouveau théâtre, un goûter de Noël à la Salle des Fêtes avec distribution de friandises, de peluches aux plus petits ainsi qu'animations diverses (ateliers et danses).



C'est dans la joie et la bonne humeur que les bénévoles des associations caritatives ont assuré un bel après-midi à tous ces enfants.

Les associations participantes : La Croix Rouge, le Secours Catholique, Ré-Actifs, les Restos du coeur, le Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs, Avenir Jeunes, la SADE, la FNATH, Conseils et Finances Familiales.





...Fin janvier, on a officialisé l'obtention de la **première fleur pour la ville** : Le Maire Guy BRICOUT avec le Maire de Cambrai François-Xavier VILLAIN ont félicité les employés municipaux des deux villes. En effet, les illuminations de Noël se sont faites en collaboration, ce qui a permis de minimiser les coûts et d'élargir le choix des décorations.

Les Services Espaces Verts et Électricité des deux villes ont été félicités pour leur travail.

...L'Union Caudrésienne d'Athlétisme a tenu son Assemblée Générale et s'est félicitée d'une année 2005 réussie. On a presque doublé le nombre de licenciés : ils sont actuellement 120. Étaient prévues des courses de 1,5 km à 20 km en mars qui ont connu un bon succès.

...C'est devant une salle pleine que s'est déroulé le **spectacle donné aux aînés par le Comité du Noël des Anciens**. Ce qui est remarquable, c'est que des associations locales donnent de leur temps pour animer l'après-midi. Bernard VERMEIL a remercié chaleureusement l'école de danse de Cécile AVIO, la GEA ou encore Avenir Jeunes ou le jeune Loïc pour ses chansons. C'est la solidarité à travers les âges.

...Dans les locaux de FORMINTER ont été félicités dix-huit personnes qui ont obtenu un diplôme à l'issue d'une formation de conduite de système industriel dans le textile.

...Les tout derniers jours de janvier la **cérémonie des vœux à Bajart** s'est faite avec l'annonce de travaux d'extension de la maison de retraite. Cela se traduira par une augmentation de la capacité d'hébergement de 48 lits.

...lors de son **Assemblée Générale, l'Office de Tourisme** a confirmé l'obtention de la première étoile. D'autre part, associée avec les Scènes Mitoyennes la billetterie de l'Office de Tourisme enregistre des réservations pour les spectacles.

Enfin, dernièrement, la Présidente Mme MÉRY-DUEZ a présenté la nouvelle plaquette sur Caudry qui sera largement diffusée dans la Région Nord/Pas-de-Calais.



En bref... par Y.L.

...En février, la Chorale "A Croche Choeur" a organisé un festival où 200 choristes se sont produits sur la scène du théâtre municipal.

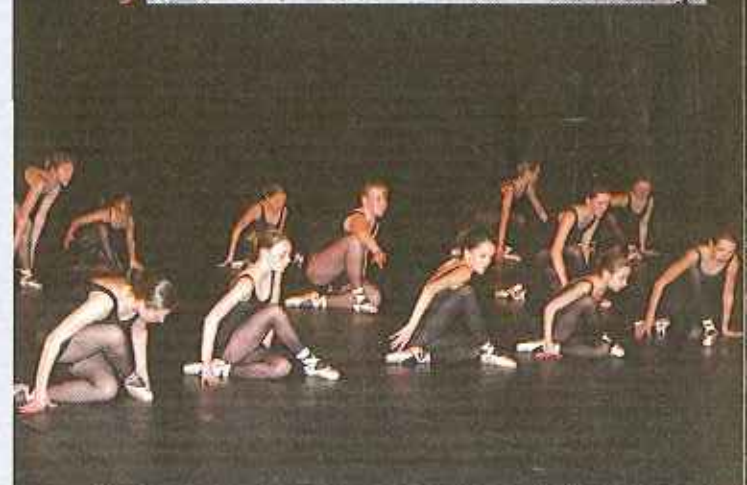
...La **bonne santé des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs** s'est mesurée lors de son Assemblée Générale. Quelques chiffres : 250 membres dont 82 familles et 111 enfants, 1030 échanges sur l'année.

...Le **Lion's Club** a organisé dans la salle des Fêtes son Salon de la gastronomie et de l'artisanat. De nombreuses personnalités ont assisté à l'inauguration de cette manifestation du club service.

...Les **commerçants des marchés de France** avec leur Présidente, Charline BRASSENS, ont donné un chèque de 1 030 € en faveur du C.C.A.S. Une partie des droits d'inscription aux deux braderies annuelles va donc dans les caisses de l'action sociale. Le Maire a remercié les généreux donateurs et s'est dit content du succès entre-autres de la récente braderie d'automne.

...Les **élèves de l'école de danse de Cécile AVIO** ont eu "carte blanche" pour organiser le gala de danse donné au théâtre un samedi et un dimanche de mars. Plein succès avec, à chaque représentation les cinq cents sièges de la salle occupés.

...Le **Salon du Mariage** : Pour sa quinzième édition le Salon du Mariage s'est tenu les 11 et 12 mars derniers à la Salle Polyvalente de la Base de Loisirs du Val du Riot. Il avait, cette année, pour thème, l'Afrique. Lors de l'inauguration, le premier magistrat a souligné la qualité et la diversité des différents commerces présentés. M. Philippe DARRAS, organisateur a guidé la Municipalité et de nombreuses personnalités présentes à travers les 18 stands du salon.



Recensement Militaire

Même si la loi du 28 octobre 1997 fait disparaître le Service National, l'opération du recensement reste obligatoire, d'autant que l'attestation qui est remise à cette occasion est nécessaire pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire par exemple).

Cette démarche permet également l'inscription d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} octobre 1989 et le 31 mars 1990 sont donc invités à se présenter en Mairie en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire de la 1^{ère} période de l'année 2006. Pour ce faire, ils sont invités à se munir, en priorité, du livret de famille de leurs parents ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

J.-F. SAUTIERE.

Grippe Aviaire

Selon les directives qui viennent d'être données par le Ministre de l'agriculture et de la pêche, tout oiseau de la faune sauvage trouvé mort doit être signalé au réseau SAGIR qui le prendra en charge.

Le réseau SAGIR, qui regroupe les services vétérinaires du département, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, la fédération départementale des chasseurs peut être joint par téléphone au 03.27.49.70.54.



Impôt sur le revenu : la direction générale des impôts généralise la déclaration préremplie

Annoncée le 7 décembre 2005 par Jean-François COPÉ, Ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat, Porte-parole du gouvernement, la déclaration de revenus préremplie sera généralisée en 2006.

Déjà expérimentée en 2005 dans le département d'Ille-et-Vilaine, cette déclaration sera préremplie des principaux revenus (salaires, retraites, allocations de chômage, indemnités journalières de maladie) communiqués par les employeurs et les organismes sociaux à l'administration fiscale.

◆ Un nouveau calendrier pour le dépôt des déclarations de revenus :

Compte tenu des délais nécessaires à l'impression de ces nouvelles déclarations de revenus, le calendrier de la campagne de souscription est décalé par rapport aux années précédentes. Chaque contribuable recevra début mai, au lieu de février/mars, sa déclaration sur les revenus 2005, y compris les titulaires de revenus non salariaux. **Il est donc prématuré de se présenter dans les centres des impôts ou de téléphoner avant le début du mois de mai.**

La date de dépôt de la déclaration de revenus est fixée au 31 mai minuit au plus tard.

La déclaration préremplie sera également disponible sur internet. Les internautes peuvent dès à présent obtenir leur certificat électronique sur www.impots.gouv.fr pour déclarer en ligne, en toute tranquillité, le moment venu. Un délai supplémentaire est accordé aux usagers qui opteront pour la télédéclaration : pour notre zone (B), 20 juin.

◆ Une nouvelle présentation qui facilite les démarches des usagers et leur permet de gagner du temps.

Chaque usager devra contrôler l'exactitude des chiffres préimprimés sur la déclaration de revenus.

Deux cas se présentent alors :

- les montants inscrits sur la déclaration sont corrects. Dans ce cas, il suffit de **signer et renvoyer** la déclaration au centre des impôts.

- les montants inscrits sur la déclaration sont erronés. Dans ce cas, il convient de **corriger** la déclaration en indiquant, dans la case prévue à cet effet, les bons montants avant de la renvoyer au centre des impôts.

Dans l'hypothèse où d'autres revenus ont été perçus au cours de l'année 2005 ou celle où certaines dépenses peuvent donner lieu à réductions ou crédits d'impôt, la déclaration sera **complétée** de ces informations avant d'être adressée au centre des impôts.

De la même manière, les contribuables déclarant par internet devront valider les chiffres préremplis et si nécessaire, compléter leur déclaration des autres revenus perçus ou des dépenses donnant droit à réduction ou crédits d'impôt avant de l'envoyer.



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Cambrai vous informe...

Fièvre, Microbes, Virus

Quand prendre des Antibiotiques ?

Chaque hiver, les petites maladies de la vie courante reviennent : nez qui coule, toux, fièvre, maux de gorge... Contre ces affections virales, les antibiotiques ne peuvent rien. Pourtant, ils sont encore perçus comme le remède "miracle"

ANTIBIOTIQUES, DANS QUELS CAS FAUT-IL LES PRENDRE ?

Ces médicaments sont irremplaçables pour lutter contre les infections bactériennes. Par contre, ils ne sont d'aucune utilité contre les maladies d'origine virale. Les antibiotiques peuvent nous sauver la vie dans certains cas d'infections graves ou de complications. Mais s'ils sont mal utilisés, les bactéries deviennent résistantes et les antibiotiques moins efficaces.

EFFICACES CONTRE LES BACTÉRIES

Les bactéries sont des microbes. Certaines causent des infections et provoquent des maladies tandis que d'autres sont très utiles pour notre organisme, par exemple les bactéries de notre flore intestinale.

Notre système immunitaire se défend naturellement contre les infections bactériennes. Toutefois, les antibiotiques sont nécessaires lorsque l'infection bactérienne est grave.

INUTILES CONTRE LES VIRUS ET CONTRE LA FIÈVRE



Lorsque l'organisme est atteint par un virus, cela déclenche une infection virale contre laquelle les antibiotiques ne peuvent rien.

Cette infection s'accompagne souvent de fièvre : une réaction de défense naturelle de notre organisme. Face à une infection, la fièvre permet de stopper la multiplication des microbes. Elle n'est pas dangereuse, mais il faut être vigilant avec les enfants de moins de 3 ans et ne pas laisser une fièvre trop élevée s'installer.

POUR SOULAGER LA FIÈVRE CHEZ LES PLUS PETITS EN ATTENDANT DE CONSULTER

- administrer les doses de paracétamol correspondant à l'âge et au poids de l'enfant,
- le dévêtir,
- lui proposer souvent à boire,
- ne pas surchauffer sa chambre : maintenir la température à 19° C.



TROIS VÉRITÉS sur les antibiotiques



Quand l'infection est d'origine virale, les antibiotiques :

- ◆ permettent pas une guérison plus rapide ;
- ◆ ne soignent pas la grippe, car elle est toujours d'origine virale ;
- ◆ sont des médicaments efficaces contre les infections bactériennes.

Parce qu'ils sont précieux,
préservons l'efficacité
des antibiotiques en faisant bon
usage de ces médicaments.

Pour plus d'informations : "L'ABC des petites maladies de la vie courante" et la brochure "aider son corps à se défendre, ça s'apprend" sont disponibles auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Rhinopharyngites, angines, bronchites :
aider son corps
à se défendre, ça s'apprend



Jalouse Fantaisie

Un poète, à mi-mots, m'a mis ma Muse à l'eau
 Un soir de morte lune où j'étais matelot
 Et que je souquais dur pour rattraper un vers
 Qui à l'hameçon-ci s'était pris de travers.

Faiseur de pur talent, admirable génie
 Il brisa d'un coup net toute ma litanie
 Et ce bonheur bonhomme où bras ballants j'allais
 En m'inventant des rois pas beaux dans des palais,

De purs ciels de bohème où nagent les étoiles
 Du côté de Nogent, du côté de Maroilles,
 Et des granges d'amour où sont blottis des rêves
 Bleus d'Auvergne ou d'ailleurs, brûlants comme des sèves.

Ce poète dont j'ai d'ailleurs perdu le nom
 M'aurait-il prêté sa recette j'eus dit NON !
 A chacun son quatrain... Sans être Rutebeuf
 Je peux toujours aller m'en faire cuire un neuf.

Et tout en admettant que cet autre que moi
 Sache mieux pratiquer l'art de servir l'émoi
 Je reste là muet, en ruminant mes maux.

Ainsi qu'un fromager devant un bris de mots.

Jean-François SAUTIERE.



Repas Annuel des Seniors

Le repas annuel des seniors offert par la Municipalité aura lieu le mercredi 31 mai 2006 à la Salle Polyvalente du Val du Riot, avec possibilité de visites le matin en extérieur (le lieu n'est pas encore défini).

Conditions d'inscription : Être senior caudrésien de 60 ans dans l'année et plus, résider à Caudry depuis 1 an.

Inscription obligatoire au foyer Municipal Albert Schweitzer, rue Marliot le mardi 2, le mercredi 3, le mardi 9 et le mercredi 10 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h. Vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité.

Renseignements : 03.27.85.28.93

A vos agendas : Thé Dansant de l'Été

Mercredi 21 Juin 2006 - Salle des Fêtes
 animé par l'Orchestre Pacific - Entrée : 5 €
 Possibilité de repas pour 20 €

Inscription au Foyer Albert Schweitzer Tél. : 03.27.85.28.93



Pact du Cambrésis

Centre d'Amélioration du Logement

Le PACT du Cambrésis a créé un point information écoute et prévention des risques sanitaires liés au logement.

Une permanence se tient le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h30 dans les locaux du PACT au 1 rue Gambetta à Caudry.

L'objectif de ce projet financé par le PRASE et la DRASS du Nord, est l'information et l'aide face aux dangers pour la santé que représentent les logements anciens sans confort et aux équipements défectueux. L'intoxication au plomb et au monoxyde de carbone était le premier thème abordé lors de la permanence. Les situations personnelles seront à exposer lors de ces permanences.

PACT DU CAMBRESIS
 1 rue Gambetta - 59540 CAUDRY
 Tél. : 03.27.75.83.81

LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Comment est calculé l'impôt?

La taxe d'habitation et la taxe foncière sont fixées par la commune et les services fiscaux. L'administration fiscale établit et transmet à la commune les bases de calcul prévisionnelles de chaque impôt.

Ces bases correspondent à la somme des valeurs locatives sur la commune pour l'année précédente auxquelles s'ajoutent les nouvelles bases physiques (additions de constructions, nouvelles constructions). En fonction de ses prévisions budgétaires, la commune fixe le montant des recettes attendues pour l'année et vote les taux applicables aux bases.

Qui perçoit l'impôt?

L'État encaisse l'impôt au profit de la commune par le réseau du Trésor Public. La taxe d'habitation est collectée en novembre et décembre et la taxe foncière en octobre.

Néanmoins, la commune a besoin de ressources dès le début de l'année pour financer son fonctionnement et ses investissements. Elle bénéficie donc d'avances mensuelles de l'État sur les recettes attendues.

Ces avances correspondent à 1/12^{ème} de la recette votée par la commune. Elles sont versées dès le mois de janvier tous les 25 du mois.

Précisons que le principe de la mensualisation permet de réduire le coût financier de l'avance de trésorerie faite par l'État à la commune tout en facilitant la gestion du budget personnel des contribuables mensualisés.

A qui revient l'argent des impôts?

Les taxes d'habitation et foncière sont perçues au profit de la Commune, du Département, des Structures Intercommunales.

Que représente la fiscalité dans le budget de la commune?

Par exemple, la fiscalité directe et indirecte représente 54,37 % du budget de fonctionnement de la commune de Caudry pour l'année 2005.



Pour mieux gérer votre budget, simplifiez-vous le paiement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Le prélèvement automatique, c'est le choix entre :

Le prélèvement mensuel : il vous permet un étalement sur l'année du paiement de vos impôts locaux,

- ⇒ 10 mensualités de janvier à octobre, avec des prélèvements effectués sur votre compte le 15 de chaque mois.
- ⇒ L'étalement se poursuit en novembre et décembre, en cas d'augmentation de votre impôt.

A noter qu'en cas d'incident de prélèvement pour cause de provision insuffisante sur votre compte, le prélèvement est réalisé le mois suivant.

Le prélèvement à l'échéance : il vous est réservé si vous souhaitez payer en une fois, à chaque échéance.

- ⇒ Un prélèvement en octobre pour la taxe foncière.
- ⇒ Un prélèvement en novembre pour la taxe d'habitation.

A noter que : vous êtes systématiquement informé de la date et du montant du prélèvement. vous bénéficiez d'un avantage de trésorerie : le compte est prélevé 10 jours après la date limite de paiement.

Avec le prélèvement mensuel ou le prélèvement à l'échéance

- ⇒ Pas de risque d'oubli de votre règlement, ni de subir une majoration de 10%.
- ⇒ La redevance de l'audiovisuel, si vous en êtes redevable, est prélevée avec la taxe d'habitation.

Pour se renseigner :

UNE ADMINISTRATION FISCALE PLUS ACCESSIBLE

INTERNET www.impots.gouv.fr

Centre prélèvement - service
0 810 012 009

TRÉSOR PUBLIC
La trésorerie dont l'adresse figure sur votre avis d'imposition

Vie Économique

DOROSANDRE M.E.I.

C'est le nom qu'a choisi M. Bernard KOZMA pour l'entreprise Générale et Industrielle qu'il a créée à Caudry. L'activité a démarré le 10 octobre 2005 et l'entreprise compte déjà pas moins de 8 salariés à son effectif.

Sa principale activité : la haute tension avec câblage de grosses sections, d'armoires de commande, de chemine-ments de câbles, etc... s'adresse aux industriels. Mais DOROSANDRE M.E.I. développe également un secteur pour les particuliers.

DOROSANDRE M.E.I. trouve sa clientèle non seulement en France, mais également à l'étranger, dans les pays frontaliers.

M. Bernard KOZMA, un chef d'entreprise passionné par son métier est très satisfait de ses début et pense même devoir rapidement se développer pour répondre aux attentes de ses clients.

DOROSANDRE M.E.I.
15 bis, rue du Mal Leclerc
59540 CAUDRY

Tél. : 03.27.76.48.55 ou 06.72.28.44.49.

Agnès DERIEUX-BERANGER
Maire-Adjoint à l'Action économique

IMPACT VIDÉO

Nous créons les images de vos projets.



Impact vidéo s'installe à Caudry, et réalisera tous vos reportages et montages Vidéo, films de promotion industrielle, films et diaporamas internes d'entreprise, site internet, et installation de télédistribution pour les commerçants et artisans, etc.

Nos équipements de montage numérique, nous permettent de répondre à tous vos besoins en terme de communication par l'image, et de qualité (tournage possible en HDV). La création de nos imageries de synthèse (2D et 3D) vous offrira toutes les possibilités.

M. Gilbert LOYAU

Tél. : 03.27.75.96.28 ou 06.07.97.59.79

Impact.video.free.fr

Impact.video@wanadoo.fr



Le Bâtiment relais érigé par la Chambre de Commerce et d'industrie, situé sur la Zone Industrielle, rue de Wedel, a trouvé preneur.

DLV Europe, entreprise spécialisée dans l'impression d'étiquettes et d'emballages souples occupe ces locaux depuis l'été dernier.

Cette entreprise employant actuellement 7 personnes, propose une solution compétitive adaptée aux besoins de ses clients :

- * Pré-Presses : Clichés numériques
- * Impression : Flexo Tambour central 8 couleurs
- * Finition : Bobine et au format
- * Support : Papier et films synthétiques

Elle possède également un service recherche et développement.

DLV Europe, dirigée par M. Romuald DEUDON, s'est fixé pour mission :

- * d'assurer la satisfaction des clients grâce à une logistique réactive,
- * La maîtrise de la qualité de vos produits
- * un site de production propre et sécurisé
- * une assistance technique performante sur site selon les besoins des clients
- * respect et protection de l'environnement (réduction des emballages à la source, recyclage)



rue de Wedel
Tél. : 03.27.75.10.00
Contact@dlv-europe.fr

Des artisans à votre service...

DELROUX Rodrigue

Alarme et Automatismes de Portail
Porte de garage.
59 rue Fénelon
Tél. : 03.27.76.01.59

SARL VERHELLE

Electricité Générale - Travaux de Bâtiment
Rénovation - Plâtrerie
13 rue de St Quentin
Tél. : 08.76.73.20.88

HAUTECOEUR Frédéric

Construction Neuve - Rénovation - Maçonnerie
13 rue Berthelot
Tél. : 03.27.70.25.51 ou 06.98.80.74.51

CONFORT et FERMETURE

Menuiseries PVC - Alu - Bois
Fenêtre - Porte - Volet - Portail
Porte de garage
48 bis, rue Gambetta - Parking Chanzy
Tél. : 03.27.74.61.29



Vie Sportive



Le VTT Club de Caudry

Notre association a été créée en mai 2000. C'est une décision familiale, à l'origine du père et du fils, de créer un VIT Club à Caudry.

Notre siège se situe actuellement au : 18, rue des Frènes à Caudry. Notre club se compose :

- en 2000 : 9 adhérents,
- en 2004 : 19 adhérents (dont 8 adhérents âgés de 2 à 16 ans).
- en 2005 : 20 adhérents (dont 9 adhérents âgés de 2 à 16 ans).

Pour être membre du VTT Club de Caudry, la cotisation à l'année est de : 24 Euros pour les + de 18 ans et 12 Euros pour les - de 18 ans, l'adhésion est gratuite pour les - de 6 ans. Le prix de l'adhésion comprend l'assurance.

Depuis notre création nous organisons les "Randonnées VTT de la Dentelle" tous les ans. Cette année, la manifestation aura lieu le 28 mai au départ d'Audencourt avec 5 nouveaux parcours de 70,45, 30, 15 et 5 Km.

Nous avons accueilli 100 participants en 2000, 200 participants en 2004 et 2005, la manifestation connaît un succès grandissant, des participants viennent même de la région parisienne et de Dunkerque !

Nous participons également aux animations de la Ville de Caudry telles que le Parcours du cœur, le Téléthon, le marché de Noël, etc...

Depuis le 25 Mars 2005, suite à une assemblée générale extraordinaire, nous avons mis en place une section marche ; afin de développer au sein du club une pratique sportive à caractère familial. Pendant que Monsieur arpente les petits chemins au guidon de son VTT, Madame pourra donéavant, seule ou avec les enfants, aborder cet excellent sport qu'est la marche. Une randonnée pédestre aura lieu en même temps que la randonnée VTT de la Dentelle le 28 mai prochain avec 2 parcours proposés ouverts à tous : 5 et 10 Km.

Le VTT Club de Caudry se déplace chaque dimanche (départ au siège du club) dans les départements suivants : Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Ardennes, ainsi qu'en Belgique.

Le VTT Club possède un site Internet : www.vttclub-caudry.fr conçu par la Maison des Associations qui soutient le club.

Pour tout savoir sur ce club sympathique et dynamique, consultez le site Internet ou renseignez-vous au :



VTT CLUB de Caudry
18 rue des Frènes à Caudry
Tél. : 03.27.85.07.39

Les Manifestations d'Avril à Juin

22 Avril :
Coupe du Nord de pétanque en triplette
Stade Sandras

13/14 Mai :
Finale de zone de GRS FFG
Palais des Sports

27/28 Mai :
Randonnée VTT Club de Caudry
à Audencourt

3/4 Juin :
Compétition de tennis de table
Palais des Sports

10/11 Juin :
Coupe des Flandres de Volley-Ball
Palais des Sports

du 19 au 24 Juin :
Semaine du Hand-Ball

24/25 Juin :
Fête du Club Fitness Club G.E.A.
Palais des Sports

Stage Découverte Danse Espagnole

Dimanche 11 Juin 2006
de 10h à 12h
et de 14h à 16h



Les cours seront dispensés par un professeur accompagné de son guitariste.

Pour tout renseignement contactez Cécile AVIO au 06.62.50.36.90 ou au 03.27.76.59.18

Commerces

Ils s'installent, ils déménagent...



Charlotte & Rémi - rue A. Briand



Consult'Immo - 15, Place Fiévet
Tél. : 03.27.76.39.01



Auto-Ecole Stéphane
8 bis, rue A. Briand
Tél. : 03.27.76.36.36



Jean's king - Place Fiévet



Le Baron - Café du Stade - 235, rue H. Barbusse
Tél. : 03.27.85.16.70



JMD MOTOSCOOT
81 bis, rue de Valenciennes
Tél. : 03.27.85.05.09



Animalerie - rue de St Quentin



Café du Javelot - 2 rue de H. Barbusse
Tél. : 03.27.75.08.63



Vue d'ailleurs - Rodolphe ROBACHE
rue de St Quentin - Tél. : 03.27.85.01.66



Jalousie Chaussures
25, rue Salengro
Tél. : 03.27.85.06.42



Au P'tit Creux
rue Gambetta



Lolita - Galerie Marchande
12, Place de Gaulle
Tél. : 03.27.76.49.79



Naissances

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 28/12/2005 Lou MOLLET | 01/02/2006 Louis SWIETLICKI |
| 28/12/2005 Antony MORELLE-DELOFFRE | 02/02/2006 Gwenaëlle CAGNON-FLEURIE |
| 29/12/2005 Alain GUIDEZ | 02/02/2006 Julie CAGNON-FLEURIE |
| 31/12/2005 Clément COTTON | 02/02/2006 Quentin CAGNON-FLEURIE |
| 31/12/2005 Cassandra LEVISSE | 02/02/2006 Esteban PILARD |
| 02/01/2006 Erwan PROUVEUR | 03/02/2006 Martine RODRIGUEZ |
| 02/01/2006 Maxence VASSARD | 04/02/2006 Sarah MARIN |
| 05/01/2006 Lukas THUILLET | 06/02/2006 Célia ALVES |
| 10/01/2006 Coraline PIGOT | 08/02/2006 Evan COOPMAN |
| 11/01/2006 Noah LEPROHON | 11/02/2006 Stacy PLEZ |
| 11/01/2006 Logan MORCLETTE | 14/02/2006 Chloé DUEZ |
| 12/01/2006 Erine CARPENTIER | 14/02/2006 Flavien MELARD |
| 16/01/2006 Kylian MAUGUIN | 23/02/2006 Camille CATHELAIN |
| 18/01/2006 Alexis MENNEVEUX | 23/02/2006 Théo HENNEBO |
| 19/01/2006 Aniss CHAÏT | 25/02/2006 Valentin PÉPIN |
| 21/01/2006 Théo DÉFONTAINE | 01/03/2006 Marine BELOT |
| 24/01/2006 Maria DELALIEUX | 05/03/2006 Dorine RODRIGUES |
| 25/01/2006 Célia BALASSE | 06/03/2006 Lou MUSMEAUX |
| 25/01/2006 Alexiane FRANCOIS | 08/03/2006 Alexis HERBIN |
| 29/01/2006 Baptiste AUGUSTE | 10/03/2006 Garance BOITELLE |
| 30/01/2006 Enzo DEFOSSEZ | 10/03/2006 Lilou LOBRY |
| 31/01/2006 Romane BELOT | 13/03/2006 Enzo LEFORT |
| 31/01/2006 Nathan MALOT | 16/03/2006 Benjamin DEFONTAINE |

Mariages



- 14/01/2006 Christophe CARLIER - Karine JOUVENEAU
11/02/2006 Romuald PAHU - Stéphanie DOTAL
18/02/2006 Amadou MOUNVERA GHUEZEN - Françoise COURBET
04/03/2006 Jean-Jacques CASIEZ - Marie-Jeanne THUILLET
04/03/2006 Nicolas MARINOS - Marie DUBURQUE
04/03/2006 Francis PROUVEUR - Ana MENDES CASTRO

Décès

- | | |
|--|--|
| 12/01/2006 Christophe BLAS 39 ans | 17/02/2006 Yvette DRUON ép. BECU 80 ans |
| 13/01/2006 Isabelle LECOEUVE ép. POTIEZ 57 ans | 17/02/2006 Dorothy ELLIS Vve CANONNE 88 ans |
| 14/01/2006 Charles LESTRINGUEZ 80 ans | 18/02/2006 Marguerite MOLINIER Vve TASSOU 102 ans |
| 19/01/2006 Roland LEVEQUE 80 ans | 21/02/2006 Yvonne FOVEZ ép. HOET 74 ans |
| 20/01/2006 Alain HAUSSY 61 ans | 23/02/2006 Jacques DELOURME 57 ans |
| 22/01/2006 Raymonde BRICOUT Vve LEGRAND 82 ans | 25/02/2006 Pierre HERLEM 63 ans |
| 24/01/2006 Françoise DEFOSSEZ Vve JOLY 82 ans | 05/03/2006 Marie GRIERE Vve TRIOUX 82 ans |
| 27/01/2006 Monique BESIN 42 ans | 06/03/2006 Jean-Claude CARDON 61 ans |
| 05/02/2006 Daniel LERICHE 60 ans | 06/03/2006 Guy MARECAILLE 67 ans |
| 07/02/2006 Gilbert RODRIGUEZ 23 ans | 09/03/2006 Alphonsine LANTOINE Vve PLUCHARD 93 ans |
| 10/02/2006 Paulette PLET Vve LE GOLVAN 83 ans | 13/03/2006 Pierre FOVEZ 67 ans |
| 12/02/2006 André HUMAIN 93 ans | 17/03/2006 Raymond GODARD 80 ans |

Musée
des *Dentelles*
et *Broderies*
Caudry

Feuille de Dentelle...
Eventails et savoir-faire
de l'éventailiste Anne HOGUET.

Du 2 mai au 3 septembre

Esmouchoir, esventoir, paravent de la pudeur, quel que soit son nom, l'éventail d'utile, devint le futile mais indispensable accessoire de la mode féminine. Luxueusement orné de dentelles et de broderies, il a accompagné la toilette féminine, au grès des modes, du 19^{em} siècle jusqu'aux années folles. Depuis, si l'éventail fait encore quelques trop discrètes apparitions sur les scènes de théâtre, d'opéra ou dans les films et les défilés de haute-couture, il semble avoir disparu des gardes-robres. Une présentation d'éventails et du savoir-faire d'Anne HOGUET, dernière éventailliste française, mettra en évidence le charme et l'élégance de cet objet décoratif avant que la mode décide de son retour



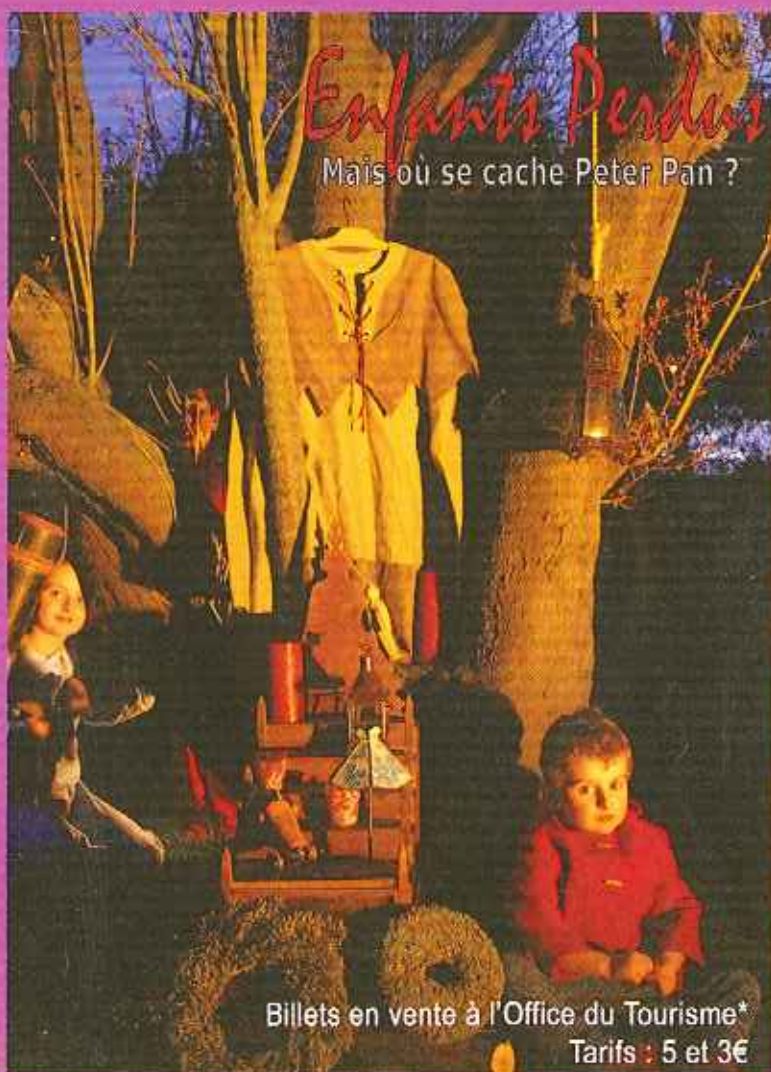
La ville de Caudry et Coup de Théâtre
présentent

**Le P'tit Conservatoire
et ses tout-petits**

dans

Enfants Perdus
Mais où se cache Peter Pan?

Dimanche 14 Mai
Salle des Fêtes
du Pôle Culturel
début du spectacle : 16H



Billets en vente à l'Office du Tourisme*
Tarifs : 5 et 3€